



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.3 et B3.12

N° de demande : 2006-3353
Catégorie : Catégorie B, sous-catégories B2.3 (Nature des produits de formulation) et B3.12 (Nouveau site/nouvel hôte)
Produit : Fongicide Flint 50WG
N° d'homologation : 27529
Matière(s) active(s) (m.a.) : Trifloxystrobine à 50 %
N° de document de l'ARLA : 1504920

Contexte

Le fongicide Flint 50WG (Flint 50WG Fungicide) (n° d'homologation 27529; composé à 50 % de trifloxystrobine) fait l'objet d'une homologation conditionnelle pour utilisation contre certaines maladies affectant les cultures de raisins, de fruits à pépins (pommes, pommettes, fruits du néflier du Japon et du Mayhaw, poires, nashis et coings) et de blé (d'automne, de printemps, de force roux, dur, CPS et tendre blanc).

But de la demande

La présente demande vise l'ajout des cerises (douces et acides) à la liste des hôtes figurant sur l'étiquette du fongicide Flint 50WG ainsi que l'ajout de produits de formulation de remplacement à la formule de déclaration des spécifications du produit (FDSP).

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide Flint 50WG est un produit à l'état solide contenant la matière active trifloxystrobine à une concentration nominale de 50 %. Il a une masse volumique apparente de 0,597 g/cm³ et un pH de 9,7 en dispersion aqueuse à 1%. Les exigences en matière de données sur la chimie du fongicide Flint 50WG sont remplies.

Évaluation sanitaire

La composition chimique des produits de formulation de remplacement proposés et leur utilisation sont similaires à celles déjà homologuées. Il est peu probable que l'utilisation des produits de formulation de remplacement modifie la toxicité.

L'utilisation proposée pour le fongicide Flint 50 WG s'accorde avec les profils d'emploi existants pour le mélange, le chargement et l'application de la trifloxystrobine. L'augmentation de l'exposition chez les travailleurs qui retournent sur les lieux de l'application pour y effectuer d'autres activités a été évaluée et jugée acceptable.

Les données présentées sur les résidus obtenus lors d'un essai au champ sur des cerises traitées avec de la trifloxystrobine à une dose d'application saisonnière de 570 g m.a./ha ont été examinées. Des échantillons de cerises mûres ont été recueillis un jour après la dernière application. On a conclu que l'extension du profil d'emploi de la trifloxystrobine aux cerises ne présentera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Recommandation en matière de limite maximale de résidus

Compte tenu des résultats des essais au champ sur les résidus qui ont été soumis, la limite maximale de résidus (LMR) à des fins d'usage domestique du produit sera établie à 1 ppm, afin d'assurer une protection contre les résidus de trifloxystrobine et le métabolite CGA-321113 dans et sur les cerises douces et acides.

Tableau 1. Résumé des essais au champ utilisés pour établir la limite maximale de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application/dose d'application totale	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR établie à l'heure actuelle	LMR recommandée (ppm)
			Min	Max			
Cerises douces	pulvérisation foliaire concentrée pour traitement en pleine surface/570,0	1	0,28	0,69	--	aucune	1
	pulvérisation foliaire diluée pour traitement en pleine surface/570,0	1	0,28	0,9			
Cerises acides	pulvérisation foliaire concentrée pour traitement en pleine surface/570,0	1	0,32	0,62	--	aucune	
	pulvérisation foliaire diluée pour traitement en pleine surface/570,0	1	0,33	0,73			

Évaluation environnementale

La dose d'application du fongicide Fling 50 WG utilisée sur les cerises était supérieure à celles établies pour les utilisations homologuées de ce produit, mais elle n'a pas entraîné d'augmentation du risque pour les organismes non ciblés. Aucune donnée environnementale n'a été exigée à l'appui de cette nouvelle utilisation. Les énoncés apposés sur l'étiquette pour réduire le risque environnemental du produit sont adéquats.

Évaluation de la valeur

Les résultats de six essais sur l'efficacité du produit contre la tache foliaire et l'oïdium ont été fournis. Deux de ces essais portaient sur des cerises acides. Les essais ont été effectués dans des États américains avoisinants ainsi qu'à Summerland, en Colombie-Britannique. Une gamme de doses ont été mises à l'essai, mais une réduction de l'incidence de la tache foliaire et de l'oïdium a été obtenue de façon constante avec les doses situées entre 87,5 et 105 g m.a./ha. La plupart des essais sur l'efficacité contre la tache foliaire ont été réalisés sous des pressions élevées de la maladie, et les traitements par pulvérisation ont été effectués de cinq à sept fois, à intervalles de dix jours. Le taux d'efficacité contre la maladie obtenu avec la dose de 105 g m.a., selon ces mêmes conditions d'application, se situait entre 82 et 93 %. Pour l'oïdium, quatre traitements par pulvérisation étaient généralement appliqués à 14 jours d'intervalle. On a obtenu un taux d'efficacité de l'ordre de 60 à 92 % à la dose de 105 g m.a./ha. Les applications du fongicide Flint sur des cerises douces et acides n'ont provoqué aucune réaction phytotoxique. Les données fournies appuient l'allégation selon laquelle Flint est efficace contre la tache foliaire et l'oïdium sur les cerises douces et acides, lorsqu'il est appliqué à des doses de 87,5 à 105 g m.a./ha et à intervalles de 7 à 14 jours. La dose d'application la plus élevée et l'intervalle le plus court de 7 jours seraient utilisés en présence d'une infestation grave.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour accorder l'homologation conditionnelle du produit; l'homologation complète sera accordée à la condition suivante :

Conversion de l'homologation conditionnelle du fongicide de qualité technique trifloxystrobine (n° d'homologation 27526) et du fongicide Flint 50WG (n° d'homologation 27529) en homologation complète.

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

Évaluation des propriétés chimiques

PMRA 1255795 1999-1220 APPL 3, 2006-3353 APPL 3, 2006-3315 APPL 3.2.1, 3.4.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9, TFY APPL 3

PMRA 1271088 2006-3353 APPL 3.1.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.3.1, 3.3.2

Évaluation environnementale

Aucune.

Évaluation sanitaire

PMRA No. 1242323 2005, FLINT 50 WG - Magnitude of the Residue in/on Cherries, Bayer CropScience, CANBYH010, DACO: 7.4.1

PMRA No. 1242324

2000, CGA-279202 and CGA-245704 - Magnitude of the Residues In or On Crop Group 12: Stone Fruit, Novartis Crop Protection, Novartis Number 149-98, DACO: 7.4.1,7.4.2

Évaluation de la valeur

PMRA No. 1242325

Flint 50 WG Fungicide (50% trifloxystrobin) for control of diseases in cherry. Received by PMRA on 05 May 2006. 51 pp.

B. Autres renseignements pris en considération

i) Renseignements publiés

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune.

Évaluation environnementale

Aucune.

Évaluation sanitaire

PMRA No. 652686

DACO: REG

Évaluation de la valeur

Aucune.

ii) Renseignements non publiés

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune.

Évaluation environnementale

Aucune.

Évaluation sanitaire

Aucune.

Évaluation de la valeur

Aucune.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.